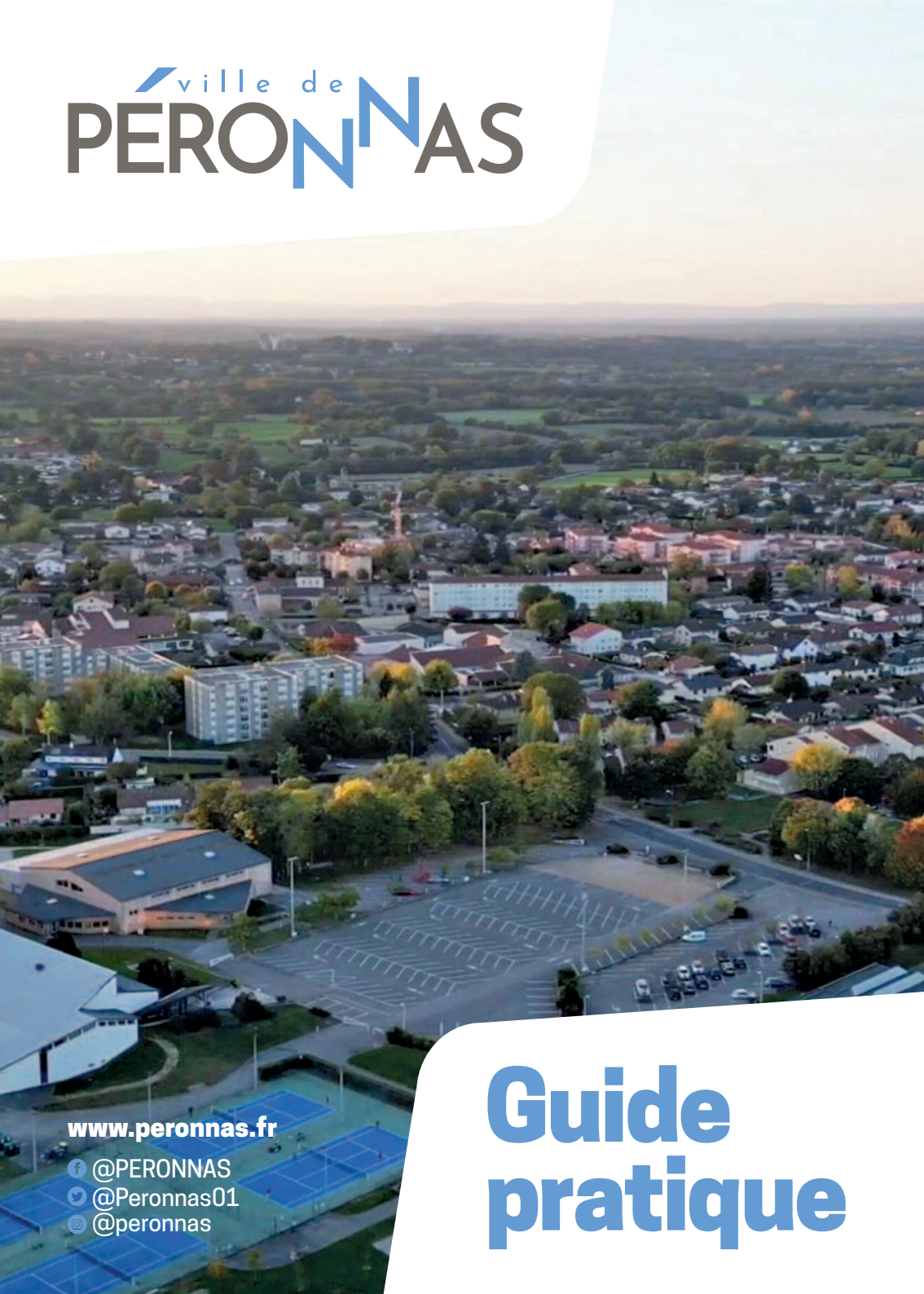




ville de
PÉRONNAS



www.peronnas.fr

 @PERONNAS
 @Peronnas01
 @peronnas

**Guide
pratique**

Maison



Marion

Boucherie Artisanale
7J/7 24H/24

Détail et demi-gros
pour les particuliers
et les pros

1352 Avenue de Lyon
01960 Péronnas



<http://boucherie-maison-marion.fr>



1 • VOS ÉLUS	5	ÉCOLOGIE URBAINE & BIODIVERSITÉ	
2 • PÉRONNAS D'HIER À AUJOURD'HUI	7	- Forêt de Seillon	21
3 • NUMÉROS UTILES ET D'URGENCE		- Charte de l'arbre	22
- Institutions locales	8	- Jardins familiaux	22
- Numéros d'urgence	8	- Haies et bosquets	23
4 • JE RESTE INFORMÉ	10	- Mauvaises herbes	23
5 • MES DÉMARCHES		- Moustiques tigres	24
- CNI / Passeport	11	- Tiques	25
- Etat civil	12	- Frelons asiatiques	25
- Recensement citoyen	13	ENFANCE ET JEUNESSE	
- Election	14	- Petite enfance	26
6 • MON QUOTIDIEN À PERONNAS		- Scolaire	26
SANTÉ		- Autres établissements	27
- Médecins et spécialistes	15	- Périscolaire	27
- Défibrillateurs	16	MÉDIATHÈQUE MUNICIPALE	28
- Cabine de téléconsultation		ÉCOLE MUNICIPALE DE DANSE	29
Ain - Bourg-en-Bresse	16	CENTRE SOCIAL L'AGORA	29
SÉCURITÉ		SENIORS	30
- Police municipale	17	AIDES SOCIALES (CCAS)	31
- Opération Tranquillité Vacances	17	7 • MA VIE ASSOCIATIVE	
URBANISME		- Annuaire des associations	32
- Dématérialisation des demandes	17	- Salles et équipements sportifs	34
- En règle avec mes travaux	18	8 • SORTIR DANS MA VILLE	37
DÉCHETS : GESTION ET COLLECTE		9 • PLAN DE MA VILLE	40
- Tri sélectif	19		
- Ramassage des ordures ménagères	19		
- Déchetterie	19		
- Dépôt sauvage	20		
- Déjections canines	20		



Edition et régie publicitaire : **MAIRIE INFO**
45 rue de l'Est - 92100 Boulogne Billancourt
Tél : 01 46 05 36 36 - info@mairieinfo.fr
www.mairieinfo.fr

Imprimerie COMIMPRESS - Dépôt légal 2^e trimestre 2024



MÉDIAFRANCE
WWW.MEDIAFRANCE.TV

vo^{tre} partenaire vidéo

Production Audiovisuelle • Régie Multi-Caméras • Studio Fond Vert
Live E-Event • Régie Publicitaire Cinéma

MÉDIAFRANCE • 04 86 57 35 73
contact@mediafrance.tv
ZAC des Bruyères / 390, rue Lavoisier
01960 PERONNAS



vo^{tre} partenaire évènementiel

Vidéo Projection • Scénographie • Évènementiel • Sonorisation
Intégration • Eclairage • Location • Écran LED plein jour

CONCEPT SON • 04 74 21 20 49
contact@concept-son.fr
ZAC des Bruyères / 390, rue Lavoisier
01960 PERONNAS



L'équipe municipale a le plaisir de vous adresser la première édition du guide pratique de la Ville de Péronnas.

Conçu pour faciliter votre quotidien, il vous propose des informations générales pratiques pour faciliter vos démarches, prendre connaissance des services proposés par la commune mais également trouver une association, un médecin, un commerce, un artisan, une entreprise...

Malgré le développement croissant des supports numériques, nous avons pris le parti de maintenir ce document au format papier, comme nous le faisons pour le « Flash », pour deux raisons :

- D'une part parce qu'un certain nombre d'entre vous n'a pas accès à Internet et serait alors privé de ces renseignements pratiques.*
- D'autre part, parce que ce fascicule est une source d'informations très utiles au quotidien et doit rester à portée de main.*

Ce guide vient en complément des nombreux outils de communication numérique qui sont à votre disposition et qui vous permettent déjà de suivre toute l'actualité de Péronnas en temps réel et en images :

- Le site Internet,*
- Les réseaux sociaux de la ville : Facebook, Twitter ou Instagram sur lesquels nous sommes de plus en plus présents,*
- YouTube la plateforme de partage de vidéos en ligne,*
- L'application connectée CityAll disponible et téléchargeable gratuitement sur les smartphones.*

Ce guide vous donne aussi une illustration concrète du dynamisme de la commune et de notre attachement à vous assurer un service public de qualité. Nous agissons au mieux pour rendre notre ville toujours plus accueillante, agréable à vivre et ouverte à tous.



*Bonne lecture
à toutes et à tous,*

Hélène CÉDILEAU
Maire

Malgré toute l'attention que nous avons portée à la mise à jour de ce guide, il est possible que d'éventuelles erreurs ou omissions se soient produites. Nous vous prions par avance de nous excuser et vous invitons à faire part de vos remarques et suggestions auprès du service communication, communication@peronnas.fr ou à l'accueil de la mairie.

Les encarts publicitaires collectés financent l'édition de ce guide. Nous remercions les commerçants et entreprises annonceurs qui ont pris part à la réalisation de ce guide.

BIAJOUX

ASSAINISSEMENT - ASPIRATION - TRANSPORT



SERVICE RAPIDE
.....
DEVIS GRATUIT

DÉBOUCHAGE - CURAGE
INSPECTION CAMÉRA

.....
VIDANGE DE FOSSE,
MICROSTATION,
BAC DÉGRAISSEUR

.....
NETTOYAGE, DÉGAZAGE
CUVE FIOUL
AVEC/SANS NEUTRALISATION
OU DÉCOUPE/ENLÈVEMENT



 **04 74 22 12 12**
CONTACT@BIAJOUX.COM

 **635 RUE LAVOISIER,**
01960 PÉRONNAS

TRAVAUX PUBLICS - CANALISATIONS

EAU - ASSAINISSEMENT



01960 PERONNAS
04 74 21 45 10



Les élus

Les élus sont à votre disposition.
Vous pouvez leur faire part de
vos remarques ou questions.

En cas d'urgence, vous pouvez joindre
l'adjoint de permanence
au 06 80 53 07 08



Hélène CÉDILEAU
Maire



Kathy BOZONNET-MEUNIER
1er adjoint
Communication,
sports et culture



Jean-Marc THEVENET
2ème adjoint
Voirie, bâtiments
Conseiller communautaire



Martine BERLAND
3ème adjoint
Petite enfance, action
éducative et jeunesse



Hubert MARTIN
4ème adjoint
Solidarité,
sécurité et sûreté



Béatrice CHATELAIN
5ème adjoint
Finances, économie
et cimetière



Jean-Michel SIMONET
6ème adjoint
Aménagement de l'espace,
écologie urbaine



Aurore BABUT
Conseillère municipale
déléguée Vie associative
et relations extérieures
Conseillère communautaire



Dominique BERTHET



Albert CARLIER



Laurent DUCLOS



Alain FALAISE



Zarouhine CALMUS
Conseillère communautaire



Xavier CHIROL



Loïc DUBOIS



Isabelle DUCROZET



Patricia FERRIER



Pierre MONTIBERT



Martin PERNET



Sylvie SUPIE



Olivia PANEL



Cathy PIVET



Christian VOUILIER
Conseiller communautaire

Élus de la minorité



Pascal FAYARD



Pascal GOYAT



Pascale PEYROT



Michel CORDIER

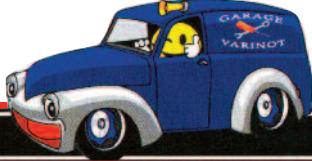


GARAGE VARINOT

24, allée du Thioudet
01960 PÉRONNAS

04 74 21 29 85

contact@garage-varinot.fr



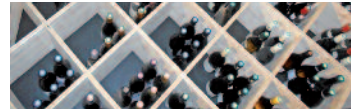
www.garage-varinot.fr



Jean-Marc BURLOUX

Menuiserie - Fenêtres Bois / Alu / PVC
Agencement de magasins
Mobiliers - Cuisine, salle de bain...

233 rue Marie Curie - ZAC Les Bruyères - 01960 PÉRONNAS
Tél. **04 74 21 23 83** - menuiserie-badoux@wanadoo.fr
www.menuiserie-badoux.fr



Pompes Funèbres BOUVET

Notre Famille au Service de la Vôtre®



24H/24
7j/7

Crémation - Inhumation - Contrat Obsèques

17, av de l'Egalité
01000 BOURG-EN-BRESSE
Tél. 04 74 22 01 02
contact.bourg@pfbouvet.com

219, Rue de Bresse
01330 VILLARS-LÈS-DOMBES
Tél. 04 74 98 01 00
contact.villars@pfbouvet.com

1 Rue du Bois
01600 TRÉVOUX
Tél. 04 74 00 15 15
contact.trevoux@pfbouvet.com

508 allée Filiéristes
01600 TRÉVOUX
Tél. 04 74 08 16 39
contact.cftrevoux@pfbouvet.com



Péronnas : d'hier à aujourd'hui

Péronnas s'étend sur **1 759 hectares, dont 630 hectares occupés par la forêt domaniale de Seillon**. Péronnas est idéalement située, entre deux régions naturelles distinctes : La Bresse et la Dombes, aux portes de Bourg-en-Bresse. La ville compte 6 724 habitants appelés **Péronnassiens et Péronnassiennes**. Dynamique, la ville de Péronnas est **résolument tournée vers**

l'avenir... Ses projets d'aménagement sont axés autour des exigences liées au **développement durable** pour une ville agréable à vivre.

La culture et le sport étant des activités fédératrices, la ville soutient ses associations. Elles disposent de nombreux lieux et infrastructures culturelles et sportives permettant aux Péronnassiens de s'épanouir dans des domaines divers et variés.



Il y a longtemps... Péronnas

A l'époque, Péronnas, était avant tout, constituée d'une population rurale pratiquant l'agriculture de subsistance. En l'an 1000, des seigneuries émergent : Saix, la Chartreuse ou encore la Vernée. Première mention de l'église de Péronnas en 1106.



1790 : Péronnas devient une commune et se dote d'une garde nationale.



Seillon : la forêt et la Chartreuse

Monastère présent dans la forêt de Seillon, les moines qui y habitent adoptent la règle des chartreux en 1178. A son heure de gloire, la chartreuse de Seillon sera considérée comme étant l'une des plus belles de l'ordre. L'année 1789 signe pourtant la fermeture du monastère de la chartreuse. La forêt, quant à elle, est préservée. **En 1850, la forêt de Seillon s'étend sur 682 hectares.**



1856

Péronnas compte 490 habitants. On inaugure la ligne de chemin de fer Lyon/Bourg-en-Bresse.



1871 : Ouverture d'une école mixte.



1890 : Péronnas atteint 1 000 habitants.



Domaine du Saix :

Plus ancien château de la région. Château fort appartenant aux seigneurs du même nom, il reste en leur possession jusqu'en 1414. Il devient un terrain agricole en 1840.



L'orphelinat de Seillon :

Implanté dans l'ancien domaine de la chartreuse, l'établissement ouvre en 1860. L'établissement devient une Maison d'Enfants à caractère social à compter de 1960.



1914 : La première guerre mondiale impacte les habitants de Péronnas.

190 Péronnassiens sont mobilisés pour partir sur le front.



Le football et le basket ont la cote

1925 : Création du club de football US Péronnas
1934 : Création d'un club de basket.



La Veyle

La Veyle prend sa source près de Chalamont. 2 moulins sont installés. **René PERRIN a été l'ultime meunier, jusqu'en 1984, du dernier moulin en activité.**



1945-1970 : Après-guerre

Les hommages aux morts se multiplient. C'est le retour des distractions et des activités. Les loisirs sont importants et les associations sportives, culturelles... sont de plus en plus nombreuses. Aménagement de la voirie et des espaces publics (éclairage entre autres).

1969 : Les transports urbains de Bourg-en-Bresse desservent la commune.



1975 : Péronnas compte 3 223 habitants contre 1 756 en 1946.



1970 - 2000 : Les années d'expansion.

1973 : Ouverture du collège de Péronnas. Création du premier bulletin municipal.

1981 : Lancement du projet de la zone d'activités de Monteroz. Durant cette période, seront construits le Centre commercial (1977), le centre municipal (1980), le logis des Marmousets (1991), les Ancolies (1992), les Charmilles (2008).

1998-1999 : Restructuration complète du groupe scolaire les Erables.



2001-2018 : De nouvelles transformations.

Aménagement de l'étang de la Carronnière.
2006 : Aménagement de la nouvelle zone des Bruyères en juin.
2010 : Création du conseil municipal des enfants.
2014 : Création de la nouvelle caserne des pompiers ainsi que la création du centre social l'Agora.
Le projet « cœur de ville » est acté.



2020-2026 : Construction du nouveau restaurant scolaire, projet « Cœur de Ville », révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU)...

Numéros utiles et d'urgence



Vos institutions locales

Mairie de Péronnas

Place de la Mairie - 04 74 32 31 50 - info@peronnas.fr
Accueil du lundi au jeudi : 9h/12h30 14h/ 17h30
et le vendredi 9h/17h non-stop

Grand Bourg Agglomération

3, avenue Arsène d'Arsonval

01000 Bourg-en-Bresse

04 74 24 75 15

Accueil du lundi au jeudi : 8h30/12h - 14h/16h45



Département de l'Ain

Hôtel du Département

45, avenue Alsace Lorraine - BP 114

01003 Bourg-en-Bresse Cedex

04 74 32 32 32



Les numéros d'urgence

112 - Réservé aux appels d'urgence dans l'ensemble de l'Union européenne.

Ce numéro est gratuit et accessible depuis n'importe quel téléphone, fixe ou mobile, 24h/24 et 7j/7.

Il permet d'être mis en contact avec les services d'urgence suivants : police, pompiers, SAMU.

15 - Samu

(service d'aide médicale urgente)

17 - Police secours

En cas d'urgence concernant un accident de la route, un trouble à l'ordre public ou une infraction pénale nécessitant une intervention rapide pour protéger les personnes et/ou les biens.

18 - Sapeurs-pompiers

Lorsqu'une ou des vies sont en danger (malaise, blessure grave, départ de feu, accident de la route, noyade, inondation, etc.).

114 - Numéro d'appel d'urgence français pour les sourds et malentendants,

numéro unique, national, gratuit, accessible en permanence par visiophonie, tchat, SMS ou fax.

197 - Alerte attentat / Alerte enlèvement

Lorsque qu'une alerte est diffusée et que vous disposez d'informations pouvant aider les enquêteurs (depuis la France). Lorsqu'il est activé, ce numéro gratuit est opérationnel 24h/24, 7 jours/7. Des policiers spécialisés vous répondent pour recueillir votre témoignage.

115 - Samu social

Vient en aide aux personnes démunies.

119 - Pour une situation d'enfant en danger ou en risque de l'être.

39 19 - Pour les femmes victimes de violences (chantage, humiliation, injures, coups...).

30 18 - Contre le cyber harcèlement des jeunes et les problèmes des jeunes sur Internet et réseaux sociaux (anonyme et confidentiel).

31 14 - Prévention suicide

Numéro de téléphone gratuit, qui permet aux personnes en détresse psychologique d'échanger et de trouver une réponse adaptée auprès de professionnels de la psychiatrie et de la santé mentale (psychiatres, infirmiers spécialisés et psychologues). Des professionnels vous répondent 24h/24 et 7j/7.

116 006 - France victime

Si vous ou un de vos proches êtes victimes de violences physiques, sexuelles ou psychologiques, au sein de la famille ou en dehors, d'un accident de la route, d'un vol ou d'une escroquerie, ou de n'importe quel autre fait qui vous porte préjudice...

30 39 - Accès au droit

Créé pour faciliter la mise en relation avec un point-justice de proximité. Ce numéro est gratuit, joignable depuis l'ensemble du territoire et accessible aux personnes sourdes et malentendantes.

0 800 00 56 96

Stop-djihadisme

Numéro vert accessible du lundi au vendredi de 9h à 17h, qui permet à toute personne ayant un doute sur une radicalisation ou un questionnement sur le sujet, de s'informer.

0 805 80 58 17

Info Escroqueries

Composée de policiers et de gendarmes, la plateforme est chargée d'informer, de conseiller et d'orienter les personnes victimes d'une escroquerie.

32 37 - Pharmacie de garde

près de chez vous.

www.3237.fr

09 72 67 50 01

Une coupure d'électricité ?

Appelez le service dépannage du distributeur Enedis.

0 800 47 33 33

Vous suspectez une fuite ou une coupure de gaz ?

Les professionnels d'urgence sécurité gaz répondent à vos appels 24h/24 et 7j/7.

0 800 23 13 13

Drogues info service

Trouvez une aide et un soutien adaptés aux besoins de chacun, des informations précises sur les effets, les risques, la loi, les lieux d'accueil, des conseils de prévention, une orientation vers des professionnels compétents.

09 74 75 13 13

Joueurs info service

Si vous recherchez une information, une aide, un soutien pour vous ou pour un proche sur les questions d'addiction aux jeux.

39 89 - Tabac info service

Faites le point sur votre consommation. Choisissez une façon d'arrêter de fumer adaptée. Retrouvez des informations et des conseils gratuits.

09 80 98 09 30

Alcool info service

Que vous soyez concerné directement ou indirectement par une consommation d'alcool, vous y trouverez : des professionnels formés aux problèmes d'usage et de dépendance à l'alcool, une écoute sans jugement et confidentielle, des informations précises, et une aide personnalisée.

04 75 11 69 11

Centre antipoison de Lyon

Les centres antipoison sont des centres d'information sur les risques toxiques de tous les produits existants, médicamenteux, industriels et naturels. Ils ont un rôle d'information auprès des professionnels de santé et du public et apportent une aide par téléphone au diagnostic, à la prise en charge et au traitement des intoxications.

Je reste informé

Le Flash

La ville de Péronnas édite trois bulletins municipaux dans l'année intitulés « FLASH », dans lesquels vous retrouverez de nombreuses informations pratiques, les événements de la ville, la vie associative, ...



L'affichage public

Quatre panneaux d'affichage sont installés dans la ville pour les informations légales et l'actualité de la commune : arrêtés, événements ...

Deux panneaux lumineux situés avenue de Lyon et à la Corrierie affichent également des messages divers et variés : alertes météorologiques, événements, informations de service ...



Une ville connectée

La commune privilégie les supports numériques.

La ville de Péronnas est présente sur les réseaux sociaux : Facebook, Instagram, X, LinkedIn et YouTube



Une application « **CityAll** » vous permet également d'être informé rapidement des dernières actualités de la ville directement sur votre smartphone.



Enfin, le site Internet de la ville **www.peronnas.fr**, vous permet de retrouver l'ensemble des services de la municipalité et toute son actualité.

Pour contacter la Mairie :

info@peronnas.fr - 04 74 32 31 50
Place de la Mairie - 01960 PERONNAS

POUR SIGNALER UN DYSFONCTIONNEMENT (voirie, bâtiment...) :

Utilisez l'application CityAll
Rubrique « Participer » / « Signaler »
Ou contactez la Mairie



Jentellet

Plâtrerie Peinture **Décoration**
Isolation par l'extérieur **Projection**

48 allée des Violettes - 01960 PÉRONNAS
Tél. 04 74 21 23 71 - jentellet.fr
entreprise.jentellet@wanadoo.fr

Mes démarches

Carte Nationale d'Identité (CNI) / Passeport

Attention, certains pays refusent la prolongation de 5 ans de la carte d'identité.
4 étapes pour renouveler votre **carte nationale d'identité** (CNI) ou votre **passeport** :



- 1 • Prendre rendez-vous sur le site www.peronnas.fr**
Le service population vous accueille du lundi au vendredi.



- 2 • Faire une pré-demande sur le site Internet : www.ants.gouv.fr**



- 3 • Le jour de votre rendez-vous, munissez-vous des **documents originaux suivants** :**



- 4 • Le jour de votre rendez-vous, votre présence est OBLIGATOIRE.**
Si la demande concerne un mineur, sa présence et celle de son représentant légal sont OBLIGATOIRES.

Récapitulatif ou numéro d'enregistrement de la pré-demande ;

- > Photos d'identité conformes, non découpées et récentes de moins de 6 mois ;
- > Ancienne Carte Nationale d'Identité ;
- > Ancien passeport si c'est ce titre d'identité que vous souhaitez renouveler ;
- > Justificatif de domicile original ou facture électronique de moins d'1 an (facture d'eau, EDF, téléphone, quittance de loyer ou dernier avis d'imposition...) ;
- > Pour les mineurs, apporter également la carte d'identité et/ou passeport du responsable légal ;
- > Pour un passeport : timbre fiscal (86 € pour les +18 ans / 42 € pour les +15 ans / 17 € pour les -15 ans)

Pour plus de détails, rendez-vous sur le site Internet : www.peronnas.fr

Chaleur & Bois
L'artisan du feu

POÊLES & CHEMINÉES
Bois | Granulés | Gaz

176 Allée du Thioudet - PÉRONNAS

04 74 21 36 26 | www.chaleuretbois.fr

© Chaleur & Bois - 2014

Etat civil

Mariage, PACS et parrainage

MARIAGE :

L'un des deux époux ou au moins les parents de l'un des deux époux doit être domicilié sur la commune.

Les futurs époux doivent se rendre en mairie afin de fixer une date de mariage.

L'officier d'état-civil leur remettra **le dossier mariage avec toutes les pièces à fournir. Le dossier doit être déposé 2 mois avant la date du mariage souhaitée.**



PACS :

Les futurs partenaires doivent être domiciliés sur la commune. Ils doivent se rendre en mairie afin de fixer une date de PACS. L'officier d'état civil leur remettra **le dossier de PACS. Celui-ci doit être déposé 1 mois avant la date du PACS souhaitée.**

LES DOCUMENTS À FOURNIR ?

Pour faciliter les démarches du PACS et du mariage, l'État a mis en ligne deux nouveaux simulateurs personnalisés, afin de vous permettre de connaître rapidement les documents à fournir pour constituer votre dossier.

Très intuitive, la plateforme se présente sous forme de questionnaire à puces qu'il faut remplir avec les données personnelles des personnes.



1^{ère} étape : picto ordinateur ou flèche souris « clic »

Cliquez sur le lien ci-dessous et accédez aux simulateurs de Pacs et de mariage

www.service-public.fr/particuliers/actualites/A16636

Il est aussi question de vérifier si le couple peut se passer ou se marier.

Le formulaire prend seulement 5 minutes à remplir.

Ensuite le simulateur vous indique les documents à fournir pour chaque personne.



2^{ème} étape : picto documents + téléphone

Réunissez les documents demandés par le simulateur et **contacter la mairie pour obtenir un rendez-vous, appelez au 04 74 32 31 50.**

PARRAINAGE CIVIL

Seules les personnes domiciliées à Péronnas peuvent se rendre en mairie afin de demander un dossier de parrainage. La date de célébration du parrainage sera fixée en même temps.



LADLR.COM

**DU RIRE ET DE L'ÉMOTION
TOUTE L'ANNÉE**

CAFÉ-THÉÂTRE | SALLE DE SPECTACLE | PÉRONNAS

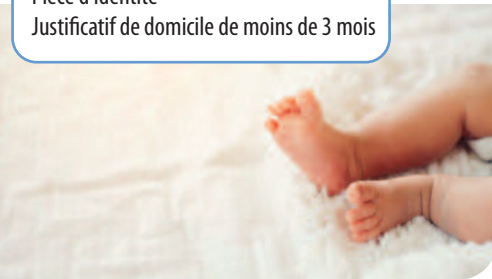
Naissance : reconnaissance avant/ après naissance pour LES COUPLES NON MARIÉS

La filiation d'un enfant au sein d'un couple non marié ne s'établit pas automatiquement.

Si vous n'êtes pas mariés et si vous voulez reconnaître votre enfant, sa filiation n'est pas automatique. Si vous êtes le père, une reconnaissance est obligatoire. Vous pouvez la faire avant la naissance ou plus tard. Si vous êtes la mère, il suffit que votre nom figure sur l'acte de naissance, mais une reconnaissance avant la naissance est possible. Tout administré domicilié sur Péronnas ou sur une autre commune peut effectuer cette démarche auprès de nos services.

LES DOCUMENTS À FOURNIR ?

Pièce d'identité
Justificatif de domicile de moins de 3 mois



Livret de famille

Les administrés de Péronnas peuvent faire la demande d'un duplicata de livret de famille auprès de nos services en cas de perte, divorce, mise à jour...

Les demandeurs doivent se rendre en mairie pour compléter un formulaire.

LES DOCUMENTS À FOURNIR ?

Pièce d'identité
Justificatif de domicile (moins de 1 an)

Décès

Lors d'un décès sur Péronnas, l'officier d'état civil est chargé d'établir l'acte de décès en accord avec la famille ou les pompes funèbres, à l'aide d'une déclaration de décès.

La déclaration de décès est une démarche qui doit être faite à la mairie du lieu du décès, dans les 24 heures qui suivent sa constatation. La démarche est obligatoire.

Plus de renseignements sur le site : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N165>

Recensement citoyen, JDC et Service national

Vous venez d'avoir 16 ans ? Depuis janvier 1999, tous les jeunes français, garçons et filles, doivent se faire recenser à la mairie de leur domicile. Cette obligation légale est à effectuer dans les 3 mois qui suivent votre 16^{ème} anniversaire. La mairie vous remettra alors une **ATTESTATION DE RECENSEMENT** à conserver précieusement. Elle vous sera réclamée à tout examen ou concours soumis au contrôle de l'autorité publique (CAP, BEP, BAC, permis de conduire...).

PRÉSENTEZ-VOUS DÈS VOS 16 ANS EN MAIRIE MUNI DE :

- Votre carte nationale d'identité originale
- Du livret de famille de vos parents (copie intégrale)
- D'un justificatif de domicile de moins de 3 mois
- Copie de la carte nationale d'identité des parents



L'âge requis pour être électeur est fixé à **18 ans**. La majorité doit être acquise au plus tard la veille du scrutin.

Pour voter, vous devez impérativement **être inscrit sur les listes électorales** de Péronnas en fournissant les documents suivants :

- Justificatif de domicile de moins de 3 mois
- Pièce d'identité en cours de validité
- Remplir le CERFA 12669*02 sur [service public.fr](http://service.public.fr) ou le récupérer en Mairie.



FAIRE UNE PROCURATION

Un nouveau décret publié le 31 décembre 2023 vous simplifie les démarches ! Pour les personnes ne pouvant se rendre aux urnes, vous pourrez effectuer une procuration en ligne via le site www.maprocuration.gouv.fr

Vous n'avez donc plus besoin de vous rendre physiquement au commissariat ou en gendarmerie pour faire valider celle-ci, comme c'était le cas jusque là. Il vous suffit d'attester de votre identité à l'aide d'un « moyen d'identification électronique présumé fiable et certifié ». **Valable pour les personnes détenant une nouvelle carte d'identité. Pour les autres, rendez-vous au commissariat.**

UIMM POLE FORMATION de LA FABRIQUE DE L'ÉLECTRIQUE | **AFPMA**

FORMATION POUR TOUS
Jeunes / Étudiants
Demandeurs d'emploi
Salariés

TOI AUSSI CHOISIS TA FORMATION dans l'INDUSTRIE

**CAP | BAC PRO | BTS | LICENCE PRO
BACHELOR | CERTIFICAT de SPECIALISATION
TITRE PRO | CERTIFICATION**

FORMATION POUR ADULTES

www.afpma.fr

1, allée des Tyrandes
01960 Péronnas

04 74 32 36 36

Instagram, Facebook, LinkedIn, YouTube icons



Mon quotidien à Péronnas

SANTÉ - Annuaire des médecins et spécialistes sur la commune

Médecins généralistes

MEKDISSI Gilles

04 74 21 63 55
Pôle médical
66 rue de la Grange Magnien

SABATER Martine

04 74 21 63 55
Pôle médical
66 rue de la Grange Magnien

Endocrinologie Diabétologue

MAACHE Abdelhalim

09 85 15 14 91
Pôle médical
66 rue de la Grange Magnien

Chirurgiens-dentistes

FEY Gilbert

04 74 21 10 33
SCM FEY
252 chemin de l'Église

FEY Julien

04 74 21 10 33
SCM FEY
252 chemin de l'Église

FEY Noémie

04 74 21 10 33
SCM FEY
252 chemin de l'Église

HAJJAR FERRIER

Véronique
04 74 23 52 18
Résidence « Les Bleuets »
26 carrefour de l'Europe

RABATE Jérémy

04 74 21 10 33
SCM FEY
252 chemin de l'Église

Masseur- kinésithérapeute

JOMAIN Gaylord

04 74 45 09 19
Cabinet CINESE
66 rue de la Grange Magnien

JULIEN Fabienne

04 74 52 48 86
Cabinet CINESE
Place Nauhausen

MICHALON Olivier

04 74 52 48 86
Pôle médical
66 rue de la Grange Magnien

Ostéopathe

Charline BERTHELET

04 74 47 95 35
06 95 45 83 47
Pôle médical
66 rue de la Grange Magnien

Réflexologue

Christine ROBERT

04 74 22 58 18
Pôle médical
66 rue de la Grange Magnien

Infirmier / Infirmière

BEGUET Fabienne

04 74 21 28 98
Pôle médical
66 rue de la Grange Magnien

BERNARD BIELER

Christine
06 21 01 04 85
Pôle médical
66 rue de la Grange Magnien

GABRIEL ROBEZ Isabelle

04 74 32 06 19
240 avenue de Lyon

MAITREPIERRE Laurence

04 74 21 28 98
Pôle médical
66 rue de la Grange Magnien

MOREL Pierre

04 74 32 06 19
240 avenue de Lyon

RION Pauline Anaïs

06 60 60 49 99
240 avenue de Lyon

TALON Jérémy

06 82 18 49 62
240 avenue de Lyon

TEPPE Carole

04 74 32 06 19
240 avenue de Lyon

VAUGEOIS Sophie

04 74 21 28 98
Pôle médical
66 rue de la Grange Magnien

Pédicure-podologue

HEINTZ Florian

06 76 66 04 69
Pôle médical
66 rue de la Grange Magnien

MICHAUD BERGERY Lydie

04 74 21 14 89
26 rue de l'Europe

Psychologue clinicien Psychothérapeute

AUBRÉE-COCHÉ Gaëlle

06 20 82 47 93
Pôle Santé Muséum
Place de la Mairie

BOUZOUIKA Nasser

06 23 20 73 07
1 rue Saint-Roch

GALLET Camille

06 23 49 97 03
Pôle Santé Muséum
Place de la Mairie

Psychomotricien

Opélie GIROUX

Pôle Santé Muséum
Place de la Mairie

Sexologue

CYDZIK Laurianne

06 07 80 75 38
315, rue du 6 juin 1944

EMPLACEMENTS DES DÉFIBRILLATEURS (DAE)

Un défibrillateur automatisé externe est un appareil portatif, fonctionnant au moyen d'une batterie et de deux électrodes, dont le rôle est d'analyser l'activité électrique du cœur d'une personne en arrêt cardiorespiratoire.

La ville de Péronnas a installé 7 défibrillateurs à proximité des bâtiments publics :

- École maternelle J. Chabin
- École élémentaire Les Erables
- Gymnase COSEC
- Complexe Marc Bernardin
- Salle des fêtes
- Salle La Rotonde
- Auditorium



Plus d'informations sur
www.teleconsultation.ain.fr

CABINE DE TÉLÉCONSULTATION

Pour vous faciliter l'accès aux soins et vous permettre d'obtenir un rendez-vous médical rapidement, le Département de l'Ain, la Préfecture, Grand Bourg Agglomération et la ville de Bourg-en-Bresse mettent à votre disposition une cabine de télé-médecine.

En lien direct avec un médecin qui prend le temps d'échanger avec vous, et grâce aux différents instruments médicaux et capteurs, elle permet d'établir un diagnostic médical et donne lieu, si besoin, à une ordonnance.

MAISON DE QUARTIER DES VENNES

11 rue la Fontaine
01000 Bourg-en-Bresse
04 74 42 46 20

Consultations du lundi au vendredi
Ouvert à tous, quel que soit votre lieu d'habitation
Âge minimum : 14 ans, accompagné d'un représentant légal

POURQUOI TÉLÉ CONSULTER ?

La majorité des pathologies peuvent être prises en charge en cabine de téléconsultation :

- états fébriles
- rhinopharyngites
- toux
- rhinites
- otites
- angines
- infections urinaires
- renouvellement de certaines ordonnances...

Sécurité

Police Municipale

La Police Municipale de Péronnas compte un agent. Il partage son temps entre les actions quotidiennes (sécurisation des abords des écoles élémentaire, maternelle et collège, surveillance et patrouille sur l'ensemble du territoire...) et des actions ponctuelles (opérations tranquillité vacances, campagne de sensibilisation du respect des règles de sécurité auprès des parents d'élèves...).



Opération tranquillité vacances

La Police Nationale et la Police Municipale assurent de jour comme de nuit des services de sécurité de proximité, dans le but de réduire au maximum les atteintes aux biens, cambriolages, dégradations, intrusions,...

Pour ce faire, un rendez-vous avec la Police Municipale est indispensable au 04 74 32 15 63.

Urbanisme

Le Service Urbanisme de la ville de Péronnas vous accompagne dans vos démarches. Garant de la conformité des projets aux documents réglementaires d'urbanisme, le Service Urbanisme est le guichet unique.

Il enregistre, suit, instruit (certaines demandes) et sécurise juridiquement les actes délivrés au nom de la commune.

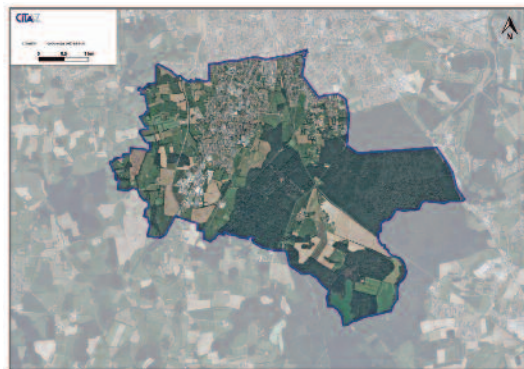
L'accompagnement et le conseil des porteurs de projet

Le Service Urbanisme reçoit les pétitionnaires afin de les renseigner dans la mise en œuvre de leurs projets. Une permanence est assurée les mardis matin de 9h à 12h sur rendez-vous pour les administrés et les professionnels.

Prise de rendez-vous au : 04 74 32 31 50

Dématérialisation des autorisations d'urbanisme

La ville de Péronnas met à votre disposition un service en ligne gratuit vous permettant de réaliser toutes vos demandes d'autorisation d'urbanisme de manière dématérialisée.



Accessible 7j/7 et 24h/24 après la création d'un compte, ce service en ligne offre la possibilité de suivre l'avancement de l'instruction des dossiers d'urbanisme en temps réel et permet des échanges simplifiés avec l'administration. Les demandes d'information et envoi de pièces complémentaires peuvent se faire directement en ligne.

Un service plus simple et plus rapide pour faciliter vos démarches !

Le suivi des chantiers

Une fois les chantiers achevés, l'agent du Service Urbanisme s'assure de la conformité des travaux vis-à-vis des autorisations délivrées.

EN RÈGLE AVEC MES TRAVAUX

Agrandissement de votre maison, installation d'une clôture, ravalement de façade, abattage d'arbre... Avant de vous lancer dans des travaux, vous devez demander une autorisation en mairie.

LE PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU), C'EST QUOI ?

Le Plan Local d'Urbanisme est un ensemble de documents permettant d'organiser au mieux le développement urbain de la ville, en respectant le cadre de vie et les espaces naturels. Il vise notamment à encadrer, d'un point de vue juridique, les constructions ou le stationnement, selon les différentes zones de la commune.

Plan cadastre : cadastre.gouv.fr/ Plan cadastral et zonages : www.geoportail-urbanisme.gouv.fr

Règlement du Plan Local d'Urbanisme : www.peronnas.fr/urbanisme

Bon à savoir : les demandes de certificat de conformité d'assainissement sont à effectuer auprès du Grand Cycle de l'Eau.



Attention : Si les travaux ne sont pas soumis à une autorisation d'urbanisme, l'administré doit cependant respecter le Plan Local d'Urbanisme (PLU).

Votre demande
en 7 étapes

1 Renseignez-vous sur les règles applicables sur votre terrain
• >>> sur www.peronnas.fr
• Sur RDV au Service Urbanisme
04 74 32 31 50

2 Déposez votre dossier en ligne
• >>> sur www.peronnas.fr/urbanisme
(Dépôt des autorisations d'urbanisme dématérialisées - Portail PUU)

3 Choisir et renseigner le formulaire CERFA adapté à vos travaux
• >>> Déposer l'ensemble des pièces nécessaires à l'instruction

4 Votre demande est examinée par le Service Urbanisme

5 Délai d'instruction
À la réception du dossier complet :
Permis de construire : Maison >>> 2 mois
Immeuble, ERP... >>> entre 3 et 5 mois
Déclaration préalable >>> 1 mois
• L'absence de réponse dans ces délais vaut autorisation dans la majorité des cas. • Allongement du délai d'un mois si le bien est situé dans le périmètre de l'Architecte des Bâtiments de France.

6 Affichage de l'autorisation de travaux
De manière visible depuis la rue pendant 2 mois consécutifs minimum et durant toute la durée des travaux. Autorisation affichée en parallèle au service Urbanisme. C'est le début de la période de recours par des tiers.

7 Déposer votre DAACT
La Déclaration Attestant l'Achèvement et la Conformité des Travaux déclenche la visite de non-contestation et facilite la revente de votre bien.



NOUVEAU

VOS DÉMARCHES D'URBANISME

en ligne, c'est possible !

Le Portail Usager Urbanisme (PUU) permet de déposer une demande d'autorisation d'urbanisme directement sur une plateforme dédiée. Ce dispositif **gratuit simplifie les démarches**, du dépôt au suivi de l'avancée du traitement des demandes. Son accès peut se faire via la création d'un compte sur le **Portail Usager Urbanisme (PUU)** de la Ville disponible sur peronnas.fr (rubrique «Urbanisme»).

À NOTER !

Le dépôt sous format papier reste possible. ■



Tri sélectif

De nombreux points de propreté, répartis sur la commune, sont constitués chacun de 3 containers. 80 % des déchets collectés sont recyclés.

Ramassage des ordures ménagères

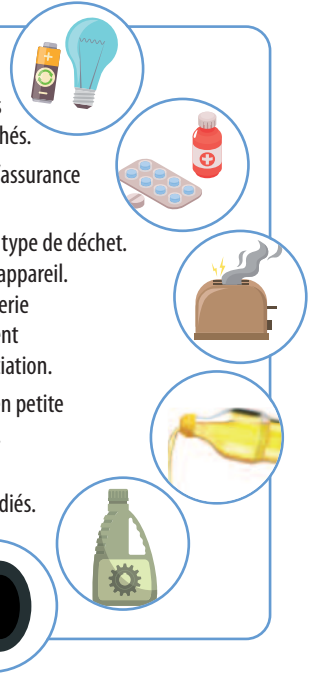
Les Mardis, Mercredis, Vendredis, Samedis.

La Commune est divisée en 4 secteurs.

Le ramassage est assuré par les **services de Grand Bourg Agglomération**.

DÉCHETS : CE QUE JE NE DOIS PAS JETER DANS MA POUBELLE

- **Les piles, les batteries ou les ampoules** : vous pouvez les recycler via des filières spécialisées. Il existe également de nombreux points de collecte dans les supermarchés.
- **Les médicaments périmés** : ils doivent être rapportés en pharmacie afin d'avoir l'assurance qu'ils soient redirigés vers une filière de destruction spécialisée.
- **Les déchets d'équipements électroniques** : il existe des filières dédiées pour ce type de déchet. Vous pouvez les ramener à un distributeur qui a l'obligation de récupérer votre vieil appareil. Vous pouvez également en faire don à une association, le déposer dans une déchetterie ou dans des points de collecte prévus à cet effet. Certains opérateurs mobiles récupèrent en boutique votre ancien téléphone pour le reconditionner ou le donner à une association.
- **Les huiles alimentaires** : elles peuvent être jetées dans votre poubelle ordinaire en petite quantité mais il est préférable de les déposer dans des points de collecte spécialisés.
- **Les huiles de moteurs et autres huiles de vidange** : vous devez les jeter dans des points de collecte spécifiques, chez un garagiste ou dans des bacs de collecte dédiés.
- **Les pneus** : ils doivent être ramenés chez un garagiste ou en déchetterie. N'hésitez pas à contacter votre garagiste à l'avance pour être sûr qu'il reprend bien les anciens pneus.



Déchetterie



**101 rue du Thioudet - ZAC de Monternoz
01960 PERONNAS**

La déchetterie de Péronnas est ouverte :

Du 1^{er} juillet au 31 août

Lundi au vendredi : 7h /14h

Samedi : 7h/12h - 14h /18h

Dimanche : 7h/12h

Du 1^{er} septembre au 30 juin

Lundi au samedi : 8h/12h - 13h30/18h30

Dimanche : 8h/12h

Les horaires de la déchetterie sont gérés par Grand Bourg Agglomération.

La tonte de votre jardin est une ressource.
TROUVEZ VOTRE SOLUTION !



Le paillage

?

Couvrir la terre nue de végétaux

+

- ▶ Conserver l'humidité
- ▶ Nourrir le sol
- ▶ Limiter le développement des herbes indésirables

?

Déposer jusqu'à 2 cm de tonte fraîche ou 10 cm de tonte sèche

Le mulching

?

La tondeuse coupe finement l'herbe pour la déposer sur le sol. Le dépôt au sol peut se faire en tondant sans le bac

+

- ▶ Lutter contre la sécheresse
- ▶ Enrichir le sol

?

Tondre tous les 7 à 10 jours en période de pousse pour plus de facilité

La prairie fleurie

?

Espace naturel fleuri

+

- ▶ Préserver la biodiversité, notamment des insectes utiles au jardin (abeilles, coccinelles...)
- ▶ Embellir son jardin

?

A mettre en place au printemps une seule fois, puis faucher tous les ans

Le compostage

?

Mélanger la tonte avec d'autres végétaux pour qu'ils se décomposent et deviennent un engrais pour le jardin

+

- ▶ Apporter l'azote nécessaire à l'équilibre du compost

?

A incorporer en petites quantités, toujours mélangée avec du broyat, feuilles mortes et déchets de cuisine

La tonte différenciée

?

Tondre les espaces utilisés et créer des cheminements : une herbe rase dans les lieux de passage, plus haute ailleurs

+

- ▶ Favoriser la biodiversité
- ▶ Créer différentes ambiances dans le jardin



BRAVO !
Vous gagnez du temps, de l'argent et préservez votre environnement !

La toxicité des substances émises peut être accrue quand sont associés d'autres déchets comme des plastiques ou des bois traités. Qui est concerné ? Toute personne (particuliers, entreprises, collectivités territoriales) produisant des déchets verts doit respecter cette interdiction.

Le contrevenant s'expose à une amende de 450 €



Dépôt sauvage d'ordures

Déposer, abandonner, jeter ou déverser tous types de déchets sur la voie publique et privée est puni d'une **amende forfaitaire de 135 €** - article R634-2 du code pénal.

Arrêt de la collecte de tonte en déchetterie

Depuis le 1^{er} juin 2023, Grand Bourg Agglomération n'accepte plus la collecte des tontes dans les déchetteries.

La tonte est une ressource pour votre jardin.

Brûlage des déchets végétaux interdit

Au-delà des possibles troubles de voisinage causés par les nuisances d'odeurs et de fumées, ainsi que des émissions polluantes et de composés cancérigènes, le brûlage des déchets verts représente un risque important d'incendie.

La combustion à l'air libre des déchets verts pollue d'autant plus que les végétaux sont humides.

Déjections canines : la réglementation

Le ramassage des déjections canines par les propriétaires d'animaux est obligatoire pour le respect des lieux collectifs (trottoirs, aires de jeux, espaces verts...). Sanction encourue en cas d'infraction : **une amende de 4^{ème} classe soit 135 €**.



La Mairie distribue gratuitement des sacs pour les déjections canines. À venir récupérer à l'accueil.

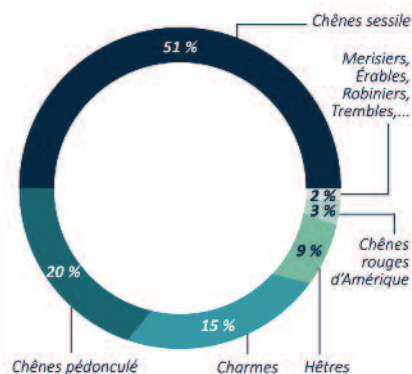
Ecologie urbaine & biodiversité

Forêt de Seillon

La forêt domaniale de Seillon est la propriété de l'État depuis 1789. Auparavant elle était propriété de l'ordre de Chartreux, depuis 1180 environ. Elle couvre une superficie de 613 hectares répartis entre les territoires communaux de Péronnas (506 ha) et Bourg-en-Bresse (107 ha) et est gérée par l'ONF (Office National des Forêts). Elle est certifiée PEFC pour sa gestion durable et est classée Espace Naturel Sensible par le département de l'Ain.

Les principales essences présentes :

- Le chêne sessile
- Le chêne pédonculé
- Le charme
- Le hêtre
- Le chêne rouge d'Amérique
- En complément : érables, merisiers, robiniers, trembles...



La forêt est gérée selon deux méthodes :

1- La futaie régulière (476 ha)

Individus d'âges sensiblement identiques sur chaque parcelle.

2- La futaie irrégulière (137 ha)

Individus d'âges et de dimensions variées sur chaque parcelle.

La régénération naturelle est privilégiée, les plantations n'interviennent qu'en cas de manque de semenciers et/ou en vue d'accompagner l'adaptation au changement climatique.

Les peuplements les plus anciens ont un âge estimé entre 180 et 250 ans !

11, 78 ha sont classés en îlots de sénescence. Ces secteurs sont laissés en libre évolution au profit de la biodiversité.

La forêt a bénéficié d'un inventaire ornithologique en 2019 qui a permis de recenser plus de 60 espèces présentes sur le massif ou à sa périphérie. On a identifié notamment des espèces classées comme « en danger grave » (Pic Mar), « en danger » (pouillot siffleur) ou vulnérable (Pic épeichette, Bruant jaune, ...) au niveau régional ou national.

Elle dispose également d'un réseau de mares forestières et fossés favorables aux batraciens et amphibiens.

Des arbres morts, comportant des cavités, ainsi que du bois mort au sol sont conservés dans l'intérêt de la biodiversité.

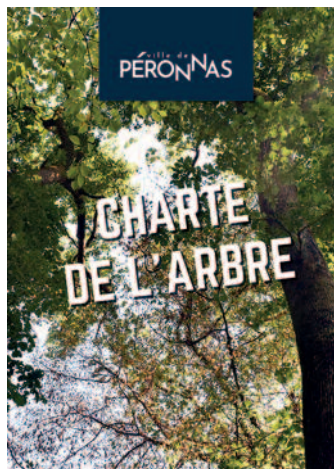


Ecologie

Charte de l'arbre

L'aménagement urbain doit aujourd'hui se faire en préservant ou en créant des îlots de fraîcheur. Nous lutterons ainsi plus efficacement contre les fortes chaleurs que nous connaissons depuis quelques années. C'est pourquoi, la municipalité de Péronnas a mis en place une Charte de l'arbre, s'adressant à tous (particuliers, institutions et entreprises). Celle-ci vise à protéger et intégrer l'arbre au cœur de chacun des projets d'aménagement de la ville.

Cette charte est consultable en ligne sur le site de Péronnas : www.peronnas.fr/3853-charta-de-l-arbre ou en édition sur simple demande à l'accueil de la Mairie. Des outils sont également à votre disposition pour vous aider dans le choix des essences à planter.



Jardins familiaux

Ce sont **18 lots** destinés à la production de légumes et de fleurs, pour les besoins familiaux. Installées sur un terrain communal chemin des Mûriers, ces parcelles d'une **surface de 145 à 216 m²**, sont toutes pourvues d'une **cabane privative** et proches d'un point d'alimentation en eau.

La commune leur attribue prioritairement aux habitants de Péronnas.

Cet espace constitue un lieu de détente et d'échanges autour d'un loisir commun : le jardinage.

Attribution pour une durée d'un an, renouvelable par tacite reconduction, chaque 11 Novembre de l'année en cours, contre une redevance fixée chaque année par le Conseil Municipal. Un règlement intérieur régit l'exploitation des jardins, indispensable à une cohabitation harmonieuse, équitable pour chacun. Pour tout renseignement, contacter la Mairie.



Entreprise générale du bâtiment

Les Couleurs de l'Ain

Placo - Isolation - Peinture - Façade

M. HARDY

306 rue Lavoisier
01960 PÉRONNAS
Tél. 06 98 85 48 49
09 81 03 04 96

lescouleursdelain@yahoo.fr
www.lescouleursdelain.fr

Haies et bosquets (taille et entretien)

Vous devez veiller à ce que vos propres plantations n'empiètent pas sur le domaine public : vos arbres ou vos haies ne doivent pas empêcher de marcher sur un trottoir ou constituer un danger pour la circulation routière. Dans ce cas, le Maire peut faire procéder à l'exécution forcée des travaux d'élagage pour mettre fin à l'avancée de plantations sur les voies communales. Les frais sont alors exclusivement à la charge des propriétaires négligents (article L. 2212-2-2 du code général des collectivités territoriales, CGCT).

> Un riverain qui planterait ou laisserait croître des haies ou des arbres à moins de 2 m de la route sans autorisation s'expose à une amende de 1500 €.

> Article R. 116-2 du Code de la voirie routière.



Mauvaises herbes sur les trottoirs

Dans leur immense majorité, les trottoirs relèvent du domaine public. Malgré cela, c'est le propriétaire occupant,

le locataire ou l'usufruitier de l'habitation qui doit assurer l'entretien de ses abords.



MOTOCULTURE SERVICE
PARIZOT

170 Rte de Saint-André
Porte Sud, 01960 Péronnas
Tél. : 04 74 45 24 99
www.michel-parizot-motoculture.fr

Bio
Vrac
Local

CLIQUEZ & RETIREZ

Click and Collect
=> biocoop.fr

biocoop

Allimentation Biologique
Biocoop Monternoz

176 allée du Thioudet
01960 Péronnas
04.74.32.18.22
Face à Opel

Prévention

Moustique tigre : agir pour passer des étés plus tranquilles

Au-delà des nuisances qu'il peut générer au quotidien, le moustique tigre peut véhiculer des maladies virales (dengue, chikungunya, zika). En effet, il peut contracter une de ces maladies en piquant une personne contaminée suite à un voyage dans les zones tropicales puis contaminer une autre personne. Il est donc primordial de lutter contre le développement du moustique tigre.

Empêcher la ponte du moustique tigre avant qu'il ne vous envahisse

Le moustique tigre réapparaît chaque printemps et colonise les petits contenants naturels ou artificiels de toutes formes situés près des habitations. Il pond directement sur les parois asséchées de ces contenants, susceptibles de se remplir d'eau. Une fois dans l'eau, les œufs se développent rapidement : il faut compter environ une semaine pour qu'émergent des moustiques adultes. Le moustique tigre évolue ensuite dans un périmètre de 150 mètres autour de son lieu de naissance.

Si vous remarquez un moustique tigre chez vous, c'est qu'il est forcément né à proximité : sur un balcon de votre immeuble, dans votre jardin ou chez votre voisin. Vous avez donc les moyens d'agir en amont afin qu'il soit moins présent chez vous.

COMMENT AGIR POUR SE DÉBARRASSER DU MOUSTIQUE TIGRE ?

Outre les actions mises en œuvre par la commune, il est essentiel de veiller à ce que le moustique tigre ne se développe pas chez vous !

Voici quelques gestes simples et essentiels à mettre en œuvre chez vous d'avril à octobre.

CHECK LIST DES BONS GESTES



Le moustique tigre qui vous agace est né chez vous ou pas loin ; il se déplace peu, dans un rayon de 150 m !
La solution : supprimer ses lieux de ponte

Adoptons les bonnes pratiques, pas le moustique !



JE VIDE

1 FOIS PAR SEMAINE TOUS LES RÉCÉPTELS POUR ÉVITER LES EAUX ACCUMULÉES

- Coupelles, cache-pots
- Gamelles pour animaux domestiques
- Pieds de parasols et décorations de jardin
- Bâches de mobiliers de jardin, de piscines
- Seaux, arrosoirs et bidons divers
- Jouets, pluviomètres



JE COUVRE

DE FAÇON HERMÉTIQUE OU À L'AIDE D'UN VOILE ANTI-INSECTES À MAILLES FINES

- Récupérateurs d'eau de pluie ou cuves
- Fûts divers



JE RANGE

À L'ABRI DE LA PLUIE ET/OU DES ARROSAGES

- Outils de jardinage, brouettes
- Seaux et arrosoirs, poubelles
- Cendriers



J'AMÉNAGE

POUR ÉVITER LA STAGNATION D'EAU

- Regards à l'aplomb des descentes de cheneaux



JE CURE

RÉGULIÈREMENT POUR FACILITER LE BON ÉCOULEMENT DES EAUX

- Rigoles couvertes avec grille
- Gouttières, cheneaux...



J'ENTRETIENS

RÉGULIÈREMENT

- Bassins d'agrément
- Pompes de relevages, regards et bornes d'arrosage
- Piscines (dosage du chlore et bon fonctionnement du système de filtration)
- Siphons d'éviers extérieurs et de fontaines
- Bondes d'évacuation extérieures



JE JETTE

TOUS LES OBJETS ABANDONNÉS DANS MES EXTÉRIEURS

- Récipients inutilisés
- Encombrants
- Déchets de chantier
- Pneumatiques usagés

PARLEZ-EN AVEC VOS VOISINS



SE PROTÉGER DU MOUSTIQUE TIGRE, C'EST L'AFFAIRE DE TOUS ET DE CHACUN

www.agrimoustique.fr

COMMENT ÉVITER LES MORSURES DE TIQUE ?

Lors d'une activité en plein air

- Portez des vêtements et chaussures couvrants
- Mettez un chapeau ou une casquette
- Restez sur les sentiers et évitez les hautes herbes
- Ne vous asseyez pas à même le sol
- Examinez régulièrement vos vêtements et le corps
- Prenez un tire-tique et du désinfectant avec vous

Après l'activité

- Inspectez tout votre corps. Faites-vous aider ou utilisez un miroir
- Prenez une douche
- Lavez vos vêtements
- Vérifiez le pelage de vos animaux de compagnie



ARS Auvergne-Rhône-Alpes, d'après un document de l'ARS Nouvelle Aquitaine | août 2023

Quand la tique attaque...

Les tiques sont des parasites qui vivent dans les forêts, parcs, talus, mais aussi dans les prairies ou jardins.

Elles peuvent transmettre **la maladie de Lyme** ou **l'encéphalite à tique**.



COMMENT RETIRER LA TIQUE ?

Enlevez-la **rapidement** avec un **tire-tique** (disponible en pharmacie)

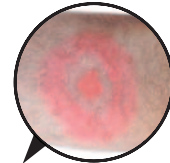
Ne pas écraser la tique tant qu'elle n'a pas été retirée. Cela risquerait de lui faire régurgiter des bactéries.

Consultez rapidement votre médecin en cas de :

• symptômes

plusieurs jours ou semaines après la morsure : fatigue, fièvre, douleurs articulaires, maux de tête

• **plaque rouge** centrée sur le point de morsure et qui s'étend en cercle



www.auvergne-rhone-alpes.ars.sante.fr

Frelons asiatiques

Toute personne suspectant la présence du frelon asiatique (nids ou individus) sur une zone est invitée à en faire le signalement :

- sur le site Internet : www.frelonsasiatiques.fr
- En téléchargeant l'application mobile : Frelon Asiatique



Enfance & jeunesse



Petite enfance

Multi-accueil « Logis des Marmoussets »

Le multi-accueil de Péronnas accueille 50 enfants de 2 mois à 3 ans dans un bâtiment dédié et spécialement aménagé pour eux avec un grand parc arboré et clos.

Horaires :

Du lundi au vendredi 7h30/18h30
(fermeture à 18h le vendredi)

Tél. 04 74 21 41 17 - mpe@peronnas.fr



Relais Petite Enfance (RPE) « Gribouille »

Le RPE est un lieu d'échange, d'information et d'animation auprès des assistantes maternelles et des parents employeurs.

Horaires :

Lundi : 8h30/12h30
13h30/17h30

Mardi, jeudi et vendredi :
13h30/17h30

Mercredi : 8h30 /12h30 - 13h30/16h30

Tél. 04 74 32 64 71 - rpe@peronnas.fr



Scolaire

Ecole maternelle « Janine Chabin »

Tél. : 04 74 21 18 43

Horaires : Lundi, mardi, jeudi et vendredi
8h30/12h - 13h30/16h

Ecole élémentaire « Les Erables »

Tél. 04 74 21 40 70

Horaires : lundi, mardi,
jeudi et vendredi
8h30/12h - 13h30/16h



Inscription de vos enfants : une fiche de préinscription doit être remplie obligatoirement en Mairie.



Restaurant scolaire

Des repas équilibrés et variés sont cuisinés sur place par un cuisinier et une aide cuisinière.

Une plateforme dédiée « le portail famille » vous permet de faire vos réservations et gérer vos factures pour votre famille.

Tél. 04 74 21 48 11

Collège Les Côtes

Tél. 04 74 21 67 99 - ce.0010938P@ac-lyon.fr

Chemin du Bief de l'étang neuf - 01960 PERONNAS



Autres établissements

L'AFPMA

Centre privé de formation pour apprentis. Formations en alternance dans l'industrie et l'automobile.

Tél. 04 74 32 36 36

1, allée des Tyrandes - 01960 PERONNAS
www.afpma.fr

Maison familiale rurale « La Vernée »

Formation horticole et commerciale en alternance de la 4^{ème} au BTS

Tél. 04 74 21 55 17

171, chemin de la Vernée - 01960 PERONNAS
www.mfr-peronnas.fr

Institut médico-éducatif « Le Prélion »

Tél. 04 74 21 74 66

27, route de Lent - 01960 PERONNAS
www.adapei01.fr/nos-etablissements/pole-enfance/ime-le-prelion



Périscolaire

Activités périscolaires

Des activités (sportives et culturelles) sont proposées aux enfants, après la classe les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 16h à 17h30. À partir du CP pour les 2 premiers trimestres et à partir des grandes sections de maternelle pour le 3^{ème} trimestre. Un programme détaillé est remis aux parents par l'intermédiaire de l'école en début de trimestre.

Inscriptions : les fiches d'inscriptions (distribuées aux élèves par l'enseignant), sont à retourner en Mairie.

Tarif et détail des activités : se renseigner en Mairie.

Centre de loisirs « Le Calypso »

L'accueil périscolaire et les activités de loisirs se poursuivent au centre de loisirs Le Calypso.

Géré par l'association Alfa3A, l'accueil de loisirs de Péronnas est une structure qui répond aux besoins des parents pour leurs enfants âgés de 3 à 12 ans.

Horaires & périodes :

Périscolaire : 7h30/8h30 - 16h/18h30

Mercredis et vacances scolaires : 7h30/18h30.

Possibilité en demi-journée avec ou sans repas.

Tél. 04 81 50 03 07

peronnas.calypso@alfa3a.org

105, allée des Érables - 01960 PERONNAS

Accord Alu

Concepteur, fabricant & installateur

Artisan menuisier qualifié



LA MÉDIATHÈQUE DE PÉRONNAS EST GRATUITE POUR TOUS !

Petits et grands peuvent emprunter des livres, des revues et des DVD pour une durée d'un mois renouvelable une fois. De nombreuses animations et spectacles sont aussi proposés chaque mois.



La Médiathèque fait son entrée sur les réseaux sociaux Facebook et Instagram ! Abonnez-vous et suivez toute son actualité au quotidien.



@MédiathèquePéronnas



@mediathequeperonnas01



Tél. 04 74 32 61 08

mediatheque@peronnas.fr

Pôle socioculturel - 89, rue de la Poste

01960 PERONNAS

www.alivrouvert-peronnas.fr

Horaires :

Mardi 15h/18h30

Mercredi 9h30/18h30

Vendredi 15h/18h30

Samedi 9h30/12h30



Suivez la médiathèque municipale sur les réseaux



Joseph



ETS JOSEPH
NOELAN BOURG
390 Avenue de Parme
01000 BOURG-EN-BRESSE
Tél. 04 74 23 34 96

www.joseph-pro.com

Etude, Installation, Maintenance
Froid Commercial et Industriel
Génie Climatique
Cuisines Professionnelles
Ventilation, Buanderie



Climatisation



Cuisines Pro



Froid



Maintenance



E-mail : info@joseph-sas.fr

Ecole municipale de danse

ville de
PÉRONNAS

Les cours, dispensés par une professeure agréée, se déroulent dans un studio de danse doté d'équipements spécifiques. Plusieurs cours sont proposés pour un large public, des enfants à partir de 4 ans aux adultes.



Tarifs et détails des cours sur : www.peronnas.fr
115, rue de la Poste - 01960 PERONNAS

Centre social L'AGORA

espace d'accueil
et d'animation

Le centre social L'Agora est une association composée d'adhérents, de bénévoles et de salariés. Elle a été créée dans le but d'élaborer une dynamique de développement social et ainsi proposer des activités et des services favorisant l'accès aux droits, à la culture et aux loisirs pour tous. C'est un lieu de médiation, d'écoute et de parole.



Tél. 04 74 25 39 92
contact@agora-peronnas.fr
www.agora-peronnas.fr
Pôle socio culturel - 89, rue de la Poste - 01960 PERONNAS

Séniors



MARPA « Les Charmilles »

La MARPA « Les Charmilles » accueille les personnes âgées valides de Péronnas et des communes voisines. Elle comprend 22 appartements de type 1 et 2 et des locaux communs. Elle propose des services adaptés : accompagnement personnalisé, animations, restauration, entretien du linge, téléalarme, pour permettre aux personnes âgées de continuer à vivre dans la commune dans des conditions proches de celles de leur domicile.

Tél. 04 74 32 07 25 - lescharmilles01@free.fr
www.marpa.fr/residences-retraite
/les-charmilles-peronnas-01
130, rue Jean Monnet - 01960 PERONNAS



EHPAD Les Ancolies

L'EHPAD « Les Ancolies » est un centre de long séjour médicalisé pour les personnes âgées dépendantes, notamment atteintes de troubles liés à la maladie d'Alzheimer ou pathologies apparentées.

Horaires : du lundi au vendredi
de 9h30 à 16h30 (hors jours fériés).
Tél. 04 74 32 84 00
Rue Jean Monnet - 01960 PERONNAS

Anniversaire des centenaires

Afin d'honorer les personnes centenaires résidant sur la commune en EHPAD du Grand Bourg (inscrits sur les listes électorales de Péronnas), il est proposé de leur rendre visite chaque année (après accord de leur famille), le mois de leur 100^{ème} anniversaire à leur domicile ou en EHPAD résidentiel et de leur offrir un cadeau !



Résidence Seillon Repos

L'établissement accueille des personnes seules ou en couple pour un séjour permanent. Il bénéficie d'un Pôle d'Activités et de Soins Adaptés appelé « Bon accueil ».
Tél. 04 74 32 88 15

Chemin des Carronnières - 01960 PERONNAS



Le club des aînés « Les Amis de la Rotonde »

propose de nombreuses activités aux personnes retraitées, préretraitées sympathisantes domiciliées sur la commune : jeux de cartes, jeux de société, lecture, reportages en images, manifestations festives, sorties à la journée, thé dansant...

Tél. 04 74 21 43 69 - clubdesainesperonnas@gmail.com
115, rue de la Poste - 01960 PERONNAS



Banquet des aînés et colis de fin d'année

Les aînés sont invités à participer au banquet de fin d'année. Les personnes à mobilité réduite ou celles qui ne souhaitent pas y participer peuvent choisir à la place, le colis. De même les personnes résidant en EHPAD, auparavant domiciliées à Péronnas, peuvent bénéficier d'un coffret bien-être.



Les personnes âgées de 74 ans et plus, doivent s'inscrire en Mairie au plus tard en septembre pour recevoir leur colis ou participer au banquet des aînés.



ville de **PÉRONNAS**

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) est l'antenne municipale chargée de la solidarité. Son rôle est d'orienter, recevoir, conseiller et soutenir le public dans le domaine social. Toutes les aides du CCAS de Péronnas concernent uniquement les personnes domiciliées sur la commune et sont soumises à conditions de revenus.



AIDES POUR TOUS

Domiciliation des personnes sans domicile stable afin qu'elles puissent bénéficier des prestations légales, mais aussi d'être en mesure d'exercer leurs droits civils et civiques



Chèque d'accompagnement personnalisé (aide alimentaire)



Secours d'urgence : matériels, financiers ou psychologiques

Liaison permanente avec l'ensemble des partenaires, publics ou privés, qui participent à la mise en œuvre des actions de prévention, d'aides et de développement social



Accompagnement administratif des demandeurs d'aides légales (APA, RSA, CMU, logements sociaux...)



Convention de partenariat

avec l'Épicerie Solidaire Marché Conté



Chèque taxi

pour les personnes qui ne peuvent pas utiliser les transports en commun pour les visites médicales



Mutuelle communale



Aides aux transports en commun pour les demandeurs d'emploi, les personnes handicapées et/ou âgées

AIDES POUR LES JEUNES

Participation accordée aux jeunes de 3 à 18 ans inscrits au centre de loisirs le Calypso, centre social l'Agora, ou centre extérieur, classes transplantées



Aide financière aux restaurants scolaires pour les familles hébergées dans les centres spécialisés



Aides financières pour le BAFA (brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur) et BNSSA (brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique) pour les jeunes âgés de 16 à 25 ans (voir modalités)

AIDES POUR LES ÂÎNÉS

Lutte contre l'isolement surtout auprès des personnes âgées ou handicapées pendant la canicule ou les périodes de grand froid



Manifestation pour les aînés « Anniversaires des centenaires résidents sur la commune, Ehpad inscrits sur les listes électorales de la commune



Colis de fin d'année offerts aux personnes âgées fragiles, à domicile ou en EHPAD (être inscrits sur la liste du CCAS de Péronnas)



Financement du banquet annuel des aînés



Soutien au maintien à domicile : Participation à la location de Téléassistance ; Subventions aux associations d'aides ménagères ; Aides financières aux portages de repas



Ma vie associative

Annuaire des associations de Péronnas

CULTURE		
AMENE TA BOBINE		atbobine@gmail.com
CLUB DE SCRABBLE DE PÉRONNAS	66 rue de la Grange Magnien	pkfevre01@gmail.com
CLUB DES CHIFFRES ET DES LETTRES	89 rue de la Poste	jpr.ass@orange.fr
FNACA	89 rue de la Poste	andreteppe@orange.fr
GALLINA SOLARIS	84 chemin de l'Église	gallina-solaris@hotmail.com
JYXCOMPAGNIE	3 impasse des granges neuves	jyxcompagnie@gmail.com
LA COMPAGNIE LO'PIANO	1 allée de la Combe Verte	cie.lopiano@yahoo.fr
MOSAÏQUE 'ART(S) ET CULTURE(S)'	89 rue de la Poste	mosaïqueperonnas@netc.fr
O PLAISIR DE L'ACCORDEON	42 allée des Dombes	bizet.an@orange.fr
PASSION PORCELAINE PÉRONNAS		francinepetit@orange.fr
PÉRONNAS ANIMATION CULTURE (PAC)	Place de Neuhausen	peronnasanimpationculture@gmail.com
PÉRONNASOIE	89 rue de la Poste	dominique782@hotmail.fr
PETIT CHŒUR DE PÉRONNAS	89 rue de la Poste	danielle.desouza@sfr.fr
PLUMES ET PINCEAUX	14 rue des Érables	angemarie3@orange.fr
VAL D'ORPHÉE	Le Florence - bât1 - 1 ch. de St Roch	ag.michoux@orange.fr
ÉCONOMIE		
PORTE SUD	89 rue de la Poste	contact@portesud.org
LOISIRS		
AMICALE CLASSES 4 ET 9	853 route de Saint-André-sur-Vieux-Jonc	classes4et9peronnas@orange.fr
AMICALE CLASSES 0 ET 5	89 rue de la Poste	cor.robert@free.fr
AMICALE CLASSES 1 ET 6	115 rue de la Poste	sylvie.supie@orange.fr
AMICALE CLASSES 2 ET 7	89 rue de la Poste	pierre.montibert@gmail.com
AMICALE CLASSES 3 ET 8	89 rue de la Poste	dom.berthet63@gmail.com
SCOLAIRE		
SOU DES ECOLES	89 rue de la Poste	sou-des-ecoles-peronnas@hotmail.fr
SOCIAL		
AGORA	89 rue de la Poste	contact@agora-peronnas.fr
AIDE AUX PÈRES	44 allée des Dombes	g.nuguet@orange.fr
C.S.F AIN	89 rue de la Poste	csf01@lacs01.org - resp.asso@lacs01.org
DONNEURS DE SANG BENEVOLES	89 rue de la Poste	nadine.montibert@laposte.net
ENERGIE COOPÉRATION DÉVELOPPEMENT	8, Allée des Ecreuils	contact@ecd01.fr
FRANCE PARKINSON COMITÉ DE L'AIN	46 rue Paul Verlaine	comite01@franceparkinson.fr
FRANCE REIN AIN	107 allée des Magnolias	georges.parry@gmail.com
LES AMIS DE LA ROTONDE (CLUB DES AINES)	La Rotonde 115 rue de la Poste	clubdesainesperonnas@gmail.com
NOS ENFANTS SOLEIL	610 chemin du Bief de l'Étang Neuf	nosenfantssoleil@free.fr



A VENDRE ou A LOUER
COMMERCES et BUREAUX
 en plein cœur de PERONNAS

COEUR de VILLE
PERONNAS

Renseignements : 04 74 32 97 30

TRABLY
BUSINESS

ACTIVITÉS PHYSIQUES ET SPORTIVES		
AMICALE BOULE DES COTES	89 rue de la Poste	chatelain.b@wanadoo.fr
AS PÉRONNAS BASKET	410 rue de la Grange Magnien	basketperonnas@gmail.com
AS PÉRONNAS TENNIS	89 rue de la Poste	asperonnastennis@gmail.com
BLUE PATT COUNTRY	89 rue de la Poste	bluepattcountry@free.fr
BOS - BRESSANE OMNISPORTS SÉNIORS	80 allée des Lilas	bressaneomnisports@gmail.com
DIAM'S CLUB BOURG-PÉRONNAS	150 impasse Claude Berthollet	diams.helene@orange.fr
ENTRE TERRE ET CIEL	3 allée de la Combe Verte	entretreterciel01@gmail.com
FB CHALLENGE KARTING	26 allée des Ormes	fabrice.bouchard25@orange.fr
FBBP01	145 rue des Granges Bonnet	secretariat.asso@fbbp01.fr
HUM1	725 allée des Cerisiers	hum1association@gmail.com
JUDO CLUB	89 rue de la Poste	judoclubdeperonnas@gmail.com
KARATE CLUB	2 allée du Chenonceau	yves.tremblay@orange.fr
L'ACADÉMIE DES SPORTS DE COMBATS	Allée de la Chenaie - A5	contact.ascp01@gmail.com
LA FOULÉE PÉRONNASSIENNE	89 rue de la Poste	lafouleeperonnassienne@gmail.com
LAME DE CŒUR PERONNAS ESCRIME	170 rue de la Cailloude	peronnasescrime@gmail.com
PASSION DANSE	89 rue de la Poste	passiondanse01960@gmail.com
PÊCHE ET LOISIRS ÉTANG DE LA CARRONNIÈRE	89 rue de la Poste	christian.darbone@orange.fr
PÉRONNAS ACTIVITES GYM	11 allée de la Croix	peronnasgym@gmail.com
PÉRONNAS ORIENTATION TRIATHLON	952 chemin des Carronnières	arnaud.dubs@gmail.com
PERONNAS POLLIAT AIKIDO		aikido.peronnaspolliat@mailo.com
PÉRONNAS RANDO	89 rue de la Poste	peronnas.rando@gmail.com
PETANQUE CLUB	E6 allée des Tilleuls	gailleton.sylvaine@orange.fr
SPORT LOISIR CAN'AIN	89 rue de la Poste	slca01960@gmail.com
TENNIS DE TABLE	89 rue de la Poste	jeanmarc.focher@neuf.fr
YOGA DE L'ENERGIE	89 rue de la Poste	yogaenergie1@gmail.com
AUTRES SPORTS		
ANCIENS DU FCBP	71 allée de Saint André	—
AUTRES DIVERS		
MARPA LES CHARMILLES	130 rue Jean Monnet	lescharmilles01@free.fr



Ma vie associative

Les salles et équipements sportifs

SALLE DES FÊTES

Réservée aux associations, organisations et entreprises pour tous types d'évènements.

Salle climatisée d'une capacité de 500 à 896 personnes 750² de surface.

Cuisine aménagée (en option), bar, vaisselle, sonorisation, tribunes, vidéoprojecteur...



LA ROTONDE 75

Réunions associations...

Capacité jusqu'à 60 personnes



LA ROTONDE 220

Réservée aux associations pour les assemblées générales, réunions, conférences, manifestations diverses.

Équipée d'une cuisine, sonorisation, vidéo projection, vaisselle sur place

CENTRE CULTUREL



• Auditorium

Réservé aux associations. Concerts, conférences, spectacles...

Capacité de 200 personnes, sonorisation, vidéo projection, éclairage scénique, loges et espace bar sur place

• Salle Bellevue

Réservée aux activités culturelles (chant, répétitions musique)

• Salle Carronnières

Réunions, assemblées générales...

Capacité de 50 personnes maximum

• Salle Seillon

Réunions, formations, ateliers...

Capacité de 19 personnes maximum

• Salle Vernée

Réunions, formations, ateliers...

Capacité de 12 personnes maximum

**Pour réserver une salle,
se renseigner en Mairie ou
sur le site www.peronnas.fr**



COMPLEXE MARC BERNARDIN

• Salle Espace Rencontre

Salle pour les évènements familiaux (repas, baptêmes...)
Cuisine, chambre froide, vaisselle sur place
La salle peut être séparée en deux parties
Capacité de 80 à 160 personnes



• Salle d'escrime

Pratique de l'escrime et de la gymnastique



• **Salle de l'atelier**
Activités culturelles
(peinture, porcelaine...)

• **Salle tennis de table**

• **Salle du Dojo**
Pratique du Judo
et du Karaté



• Tennis

Un court couvert et quatre courts extérieurs Club-house



GYMNASSE COBERTIN

Salle dédiée au basket ainsi qu'aux scolaires pour la pratique de la gymnastique

BOULODROME

Boulodrome couvert avec une salle de réunion et un local bar

GYMNASSE COSEC

Utilisé par les scolaires en journée et par des associations sportives en soirée (basket, tennis...)



Associations : la Mairie relaye votre communication !

Pour relayer votre communication sur les différents supports municipaux, contactez le service communication par mail à **communication@peronnas.fr**

Merci de fournir les éléments importants de votre évènement (date, lieu, heure, modalités d'inscription si besoin,...) ainsi qu'un visuel si vous en avez un (format PDF ou JPEG).

Votre évènement peut être relayé sur les supports municipaux suivants :

- **Panneaux lumineux de la commune**
- **Panneaux d'affichage**
- **Bulletin municipal "Flash"**
- **Réseaux sociaux de la ville** (Facebook, Twitter, Instagram)

Pour une communication diffusée plus largement, rendez-vous sur le site de la ville – rubrique « annoncez votre évènement ». Remplissez le formulaire en ligne. Votre évènement rejoindra ensuite la **base de données Apidae** et sera diffusé en même temps sur de **nombreux sites web** utilisant cette base de données, notamment :

- **Application City All**
- **Le site de Péronnas et d'autres villes de l'agglomération**
- **Office de tourisme de Bourg-en-Bresse destinations**
- **Aintourisme**
- **Que faire dans l'Ain**
- **Grand Bourg Agglomération (15 jours avant la date de l'évènement)**
- **La presse (Le Progrès et la Voix de l'Ain) pour leurs magazines d'été**



Carrelages
TRONTIN
S.A.S.

contact@carrelagetrontin.fr

423 allée du Thioudet
Porte Sud
O1960 PÉRONNAS
Tél. 04 74 21 04 85




prix · qualité
Proximité & **PRIX BAS**
Votre supermarché à votre service !
581 avenue de Lyon
01960 PERONNAS
Tél. 04 74 50 83 61

Ouvert
le dimanche matin

Collect & Go
Plus courses en ligne

www.colruyt.fr

AVIVA
CUISINES

41A rue Ampère - 01960 PERONNAS
04 74 25 99 30

Sortir dans ma ville

L'accès à la culture est important pour la municipalité, c'est pourquoi la Ville de Péronnas organise de nombreuses manifestations de loisirs et culturelles



Mai / Juin

Péronnas en fête

Co-organisée avec de nombreuses associations péronnassiennes, la fête communale "Péronnas en fête" est célébrée sur le parking de la salle des fêtes durant 4 jours au début du mois de juin ! Course de vélos déguisés pour les enfants, course cycliste doublette en circuit, feu d'artifice, bal, vogue, buvette... animent ce long week-end de festivités.



Fête de la musique

Associations péronnassiennes, chanteurs, chanteuses et groupes musicaux locaux se produisent gratuitement lors de la traditionnelle fête de la musique jusqu'à présent mise en place sur la place de la Mairie. Buvette et petite restauration sont présentes pour que vous profitiez des concerts !



PETRIR, ELABORER, CUIRE TOUT EST FAIT MAISON
30 ANS DE METIER DE SAVOIR FAIRE POUR VOUS SATISFAIRE



421 av. de Lyon
01960 Péronnas
04 74 21 33 81

Sortir dans ma ville

Juillet

Ciné plein air

La municipalité vous propose une séance de cinéma en plein air - place Simone Veil - devant le centre social. Une liste de films est proposée courant février/mars via les différents médias de la ville. Ce sont les habitants qui votent pour le film de leur choix ! Une buvette et petite restauration rapide accompagne cet évènement afin de vous permettre de vous restaurer tout en profitant du film.



La guinguette (tous les deux ans)

Cet évènement festif est l'opportunité pour les habitants de se retrouver en musique dans la convivialité et de danser sur un parquet spécialement installé pour l'occasion avec la participation des associations de Péronnas qui tiennent buvette et petite restauration.

Août/Septembre

Broc'à Livres

La brocante de livres d'occasion "Broc'à Livres" vous attend de 10h à 17h le dernier dimanche du mois d'août ou le premier dimanche de septembre. Au programme de cette journée, des livres d'occasion bien sûr mais pas que ! Des lectures de contes, des spectacles, des démonstrations, une buvette et petite restauration... animent la brocante.



Septembre

Forum des associations

C'est l'évènement incontournable pour rencontrer les associations culturelles, sportives et humanitaires de Péronnas réunies pour l'occasion.



Octobre

Salon des artistes amateurs

Le salon des artistes a pour but de faire connaître des artistes locaux amateurs. Deux d'entre eux sont plébiscités pour leurs œuvres après un vote du public et d'un jury. Peintres, sculpteurs, artistes en tout genre sont les bienvenus.

Restez connectés et retrouvez sur le site de la ville et les réseaux sociaux l'ensemble des évènements à Péronnas et alentours : **www.peronnas.fr**

Le calendrier des évènements est également disponible sous format papier à l'accueil de la Mairie sur simple demande.

Tout au long de l'année, la Ville de Péronnas, l'école de danse et la Médiathèque vous proposent des spectacles divers et variés gratuitement pour votre plus grand plaisir !

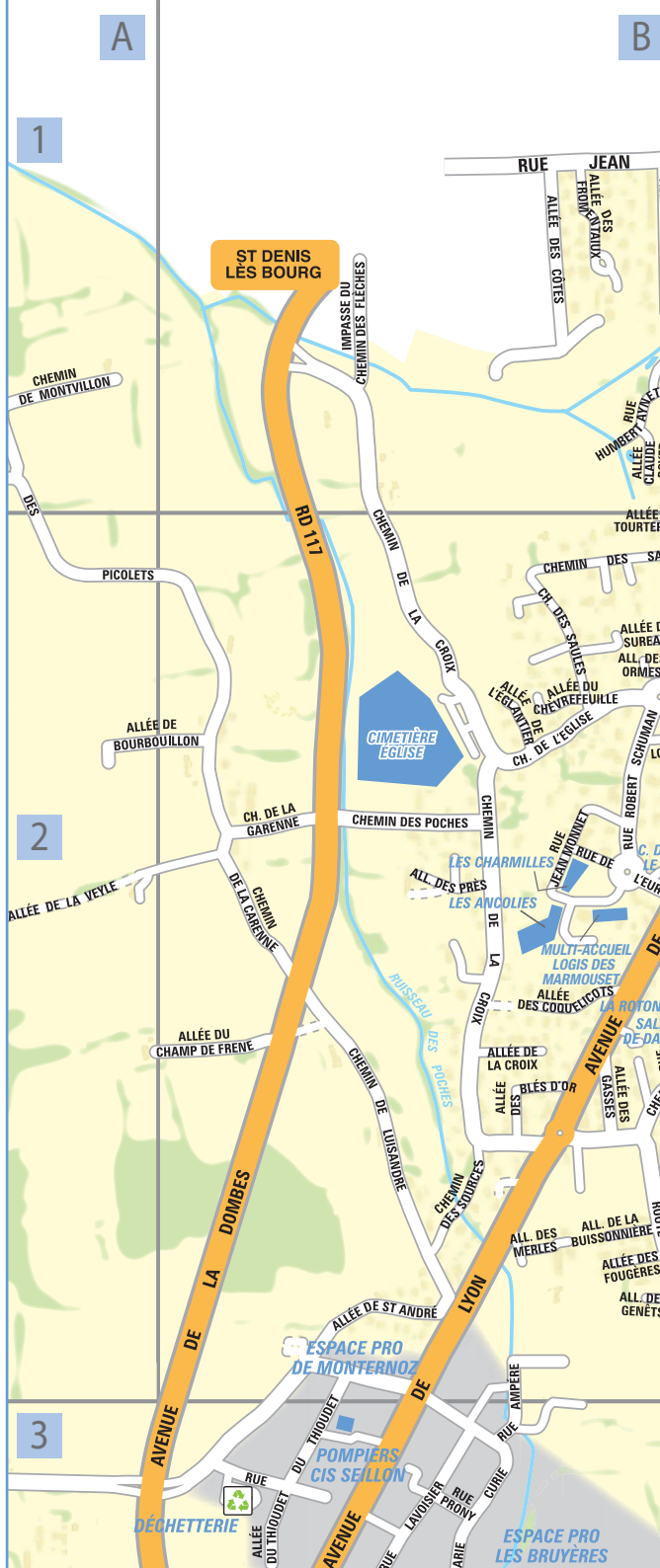


Index des rues

Althéas (Allée des)	B2	Dix Neuf Mars (Rue du)	C2	Ormes (Allée des)	B2
Alouettes (Allée des)	B2	Dombes (Allée des)	B2	Osiers (Allée des)	B2
Ampère (Rue)	B2-B3	Dombes (Avenue de la)	B2-B3	Pagneux (Rue André)	B1
Ancienne Tuilerie (Ch. de l')	B1-C2	Duras (Allée Marguerite)	C1	Papillons (Allée des)	C1-C2
Anciens Combattants (Rue des)	B2	Ecureuils (Allée des)	C1	Pépinière (Allée de la)	C1
Aubier (Rue de l')	C1	Eglantier (Allée de l')	B2	Perruches (Allée des)	B2
Aulnes (Allée des)	B2	Eglise (Chemin de l')	B2	Petite Hollande (Rue de la)	C1
Aynet (Rue Humbert)	B1	Engoulevent (Rue de l')	C1-C2	Peupliers (Rue des)	C1
Bâgé (Allée Humbert de)	C2	Erables (Allée des)	B2	Pic Mar (Rue du)	C2
Bellevue (Allée de)	B2	Erables (Rue des)	B2	Pic Vert (Rue du)	C2
Bellevue (Chemin de)	B2	Essarts (Rue des)	C2	Picolets (Chemin des)	A1-B2
Berthollet (Impasse Claude)	B1	Etang (Route forestière de l')	C3	Pinsons (Allée des)	C1
Bief de l'Etang Neuf (Ch. du)	B1-B2	Eternaz (Allée d')	C1	Poches (Chemin des)	B2
Blés d'Or (Allée des)	B2	Eternaz (Chemin d')	C1	Portique (Résidence du)	C1
Bleuets (Allée des)	C1	Europe (Rue de l')	B2	Poste (Rue de la)	B2
Bouleaux (Chemin des)	C2	Fauvettes (Allée des)	B2	Prés (Allée des)	B2
Bourbouillon (Allée de)	A2-B2	Forêt de Seillon (Rte de la)	B2-B3	Printemps (Allée du)	C1
Bouvreuils (Allée des)	B2	Fougères (Allée des)	B2	Prony (Rue)	B3
Bruyères (Allée des)	C3	Fromentaux (Allée des)	B1	Prunus (Rue des)	B2
Buissonnière (Allée de la)	B2	Garenne (Chemin de la)	B2	Revermont (Allée du)	C2
Cailloude (Rue de la)	C1	Gasses (Allée des)	B2	Roses (Allée des)	B1
Carron (Rue Pierre)	B1	Genêts (Allée des)	B2	Rosiers (Allée des)	C1
Carronières (Ch. des)	C2	Grange Magnien (Al. de la)	B2	Rosignols (Allée des)	B2
Carronières (Route forestière des)	C2-C3	Grange Magnien (Rue de la)	B2	Royer (Allée Claude)	B1
Cépée (Impasse de la)	C1	Granges Bonnet (Allée des)	C1	Saint-Roch (Chemin de)	C1
Cerisiers (Allée des)	B1	Granges Bonnet (Imp. des)	C1	Saules (Allée des)	B2
Champ du Frêne (Allée du)	B2	Gravière (Allée de la)	B1	Saules (Chemin des)	B2
Chanel's (Rue des)	B2	Gros Chêne (Route forestière du)	C2-C3	Schuman (Rue Robert)	B2
Chartreuse (Rue de la)	C2	Lavoisier (Rue)	B3	Seringas (Allée des)	C2
Chaudouet (Rue)	B1	Libellules (Allée des)	C1	Six Juin 1944 (Rue du)	B1
Chemin des Flèches (Imp. du)	B1	Lilas (Allée des)	C1	Sources (Chemin des)	B2
Chênaie (Allée de la)	B2	Loriots (Allée des)	C1	Stade (Chemin du)	C1-C2
Chêne Vert (Allée du)	B2	Luisandre (Chemin de)	B2	Sureaux (Allée des)	B2
Chenonceau (Allée du)	C1	Lyon (Avenue de)	B1-B3	Tamaris (Rue des)	C1
Chevry (Allée de)	B2	Magnolias (Allée des)	B2-C2	Thioudet (Allée du)	B3
Chèvrefeuille (Allée du)	B2	Martin (Allée Eugène)	B1	Thioudet (Rue du)	B3
Clématites (Allée des)	C1	Merles (Allée des)	B2	Thuyas (Allée des)	B2
Colchiques (Allée des)	C1	Mermoz (Allée Jean)	B1-C1	Tilleuls (Allée des)	B2
Colchiques (Impasse des)	C2	Mermoz (Rue Jean)	B1	Tourterelles (Allée des)	B2
Colchiques (Rue des)	C1-C2	Michon (Rue Elie)	B1	Trace des Platanes	C2-C3
Colette (Rue)	C1	Monnet (Rue Jean)	B2	Troènes (Allée des)	B2
Combe Verte (Allée de la)	B1	Monternoz (Chemin de)	B3	Tyrandes (Allée des)	B2
Cône (Allée du)	C1	Montvillon (Ch. de)	A1	Tyrandes (Chemin des)	B2
Coquelicots (Allée des)	B2	Mouettes (Allée des)	B2	Vavres (Allée des)	B2
Correrie (Allée de la)	C1	Moulins à Vent (Allée des)	C1	Vavres (Chemin des)	B2
Correrie (Rue de la)	C1-C2	Muette (Rue de la)	C1	Verlaine (Rue Paul)	C1
Côtes (Allée des)	B1	Mûriers (Allée des)	C1	Vernes (Allée des)	B2
Croix (Allée de la)	B2	Myosotis (Allée des)	C1	Veyle (Allée de la)	B1
Croix (Chemin de la)	B2	Noisetiers (Allée des)	B2	Vieux Chêne (Allée du)	B2
Curie (Rue Marie)	B3	Oiseaux (Allée des)	C1	Violettes (Allée des)	B2
Deux Voies (Ch. des)	C1	Orée du Bois (Allée de l')	B2	Weiss (Allée Louise)	B2

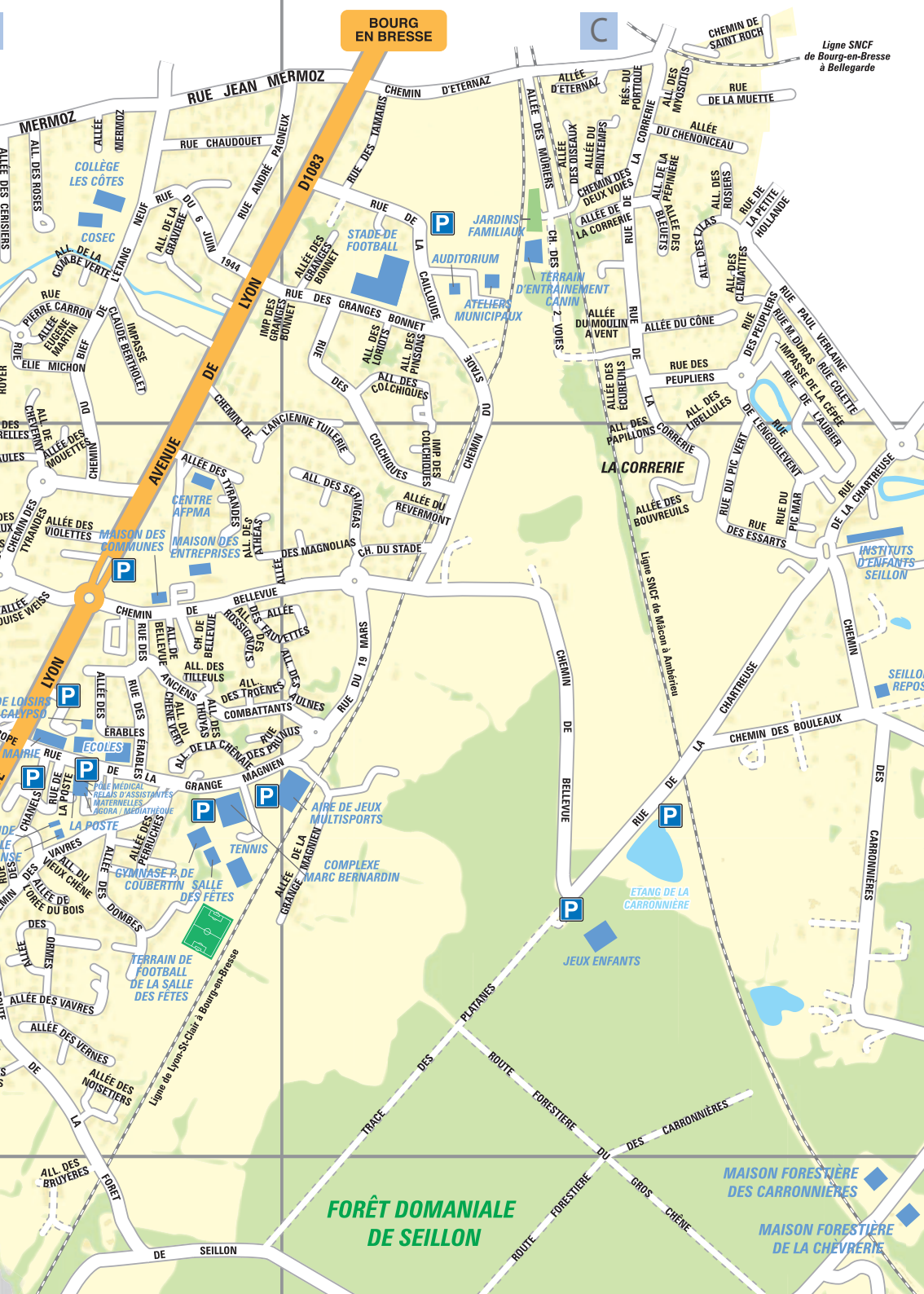
Les services

Agora / Médiathèque	B2
Aire de jeux multisports	B2-C2
Ateliers municipaux	C1
Auditorium	C1
Centre AFPMA	B2
Centre de loisirs Le Calypso	B2
Cimetière	B2
Collège des Côtes	B1
Complexe Marc Bernardin	B2
Cosec	B1
Déchetterie	B3
Ecoles	B2
Eglise	B2
Espace pro de Monternoz	B2
Espace pro Les Bruyères	B3
Gymnase Pierre de Coubertin	B2
Instituts d'enfants Seillon	C2
Jardins familiaux	C1
Jeux enfants	C2
La Poste	B2
La Rotonde	B2
Les Ancolies	B2
Les Charmilles	B2
Mairie	B2
Maison des communes	B2
Maison des entreprises	B2
Maison forestière de La Chèverie	C3
Maison forestière des Carronnières	C3
Multi-Accueil Logis des Marmouset	B2
Pôle médical	B2
Pôle socioculturel - Agora - Médiathèque	B2
Pompiers CIS Seillon	B3
Relais Petite Enfance (RPE)	B2
Salle de danse	B2
Salle des fêtes Pierre Chambaud	B2
Seillon Repos	C2
Stade de football	C1
Tennis	B2
Terrain d'entraînement canin	C1
Terrain de football de la salle des fêtes	B2



BOURG EN BRESSE

Ligne SNCF de Bourg-en-Bresse à Bellegarde



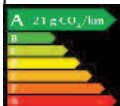
FORÊT DOMANIALE DE SEILLON

MAISON FORESTIERE DES CARRONNIERES

MAISON FORESTIERE DE LA CHEVRIERE

Mazda MX-30
REV et BEV

Mazda CX-60 PHEV
Hybride rechargeable



Cit

PERFORMANCE CAR

356 avenue de Lyon
01960 Péronnas
Tél. 04 74 42 32 32
www.citauto.net

6 ANS GARANTIE
MAZDA
OU 150 000 KM



O P E L



FIAT



MONDIAL AUTOS, concessionnaire automobile depuis 1992

36 RUE AMPERE 01960 PERONNAS
04 74 32 60 59 - vente@mondial-autos.fr

Vente véhicules particuliers et utilitaires, neufs et occasion
Atelier de réparation mécanique et carrosserie

Agence ^{DES} Lices

Mathieu Guillermin

Maryvonne, Mathieu et Vincent.



Gestion / Location / Transaction / Syndic

Agence des Lices

3 rue Général-Debeney - 01000 BOURG-EN-BRESSE
04 81 51 04 37 - www.agencedeslices.immo